

Montluel

Tirs de mortiers sur les gendarmes : un garçon de 18 ans condamné

Le 13 juillet dernier, dans le quartier de la Maladière, les gendarmes avaient été la cible de tirs de mortiers d'artifice de la part d'une dizaine de jeunes gens. L'un d'eux, âgé de 18 ans à peine, a été condamné le 17 septembre par le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse et il a été maintenu en détention.

Le 13 juillet dernier, vers 21 h 45, des habitants avaient alerté la gendarmerie car des jeunes gens tiraient des mortiers d'artifice.

Dès leur arrivée, les gendarmes avaient été ciblés par une vingtaine de tirs de mortiers par une dizaine de jeunes gens. Une voiture avait même bloqué la voiture des gendarmes accentuant le sentiment qu'ils étaient tombés dans un guet-apens.

Des vidéos avaient rapidement tourné sur les réseaux so-

ciaux. Un recoupement avec les images de vidéosurveillance avait permis d'identifier un mineur et un jeune majeur. Ce dernier, 18 ans à peine, portait un très voyant tee-shirt orange retrouvé chez lui.

Déjà condamné en 2023 pour des faits similaires

Le jeune homme n'en était pas à son coup d'essai. Il avait déjà été condamné sept fois par le tribunal pour enfants, et notamment en 2023, pour des faits similaires à la Maladière après les violences urbaines liées à la mort de Nahel. Descolarisé à la fin du collège, sans emploi sinon un travail au noir sur les marchés, il était sous le coup d'un sursis probatoire pas vraiment investi : il avait effectué à peine une heure de travail d'intérêt général à la mairie de Montluel. En garde à vue, il avait nié les faits, avant d'effectuer deux mois de détention



Le 13 juillet dernier, les gendarmes avaient été victimes d'un guet-apens. Illustration Alexandre Psaltopoulos

provisoire.

Le 17 septembre, au tribunal, le jeune homme reconnaissait finalement les faits. Que faisait-il à la Maladière ce soir là ? « Comme tous les jours, j'allais me poser pour discuter avec les copains. (...) ». Ça a dégénéré et je me suis retrouvé avec un mortier en main, je me suis mis à viser les gendarmes. Je com-

prends pas pourquoi j'ai fait ça, rien n'était prévu. »

« Ce soir-là, il avait des tenues de rechange, donc il y avait une forme de préméditation », estimait la procureure Karine Malara.

« Ce garçon a eu de nombreux avertissements de la justice et ça ne marche pas », rappelait la cheffe du parquet. Elle a requis

douze mois de prison, avec mandat de dépôt, et la révocation d'un sursis à hauteur de deux mois, ainsi qu'une interdiction de paraître à Montluel.

« Il a voulu faire le kéké »

« Ce garçon était dans la dénégation complète, et le temps et sa famille l'ont fait réfléchir », plaidait Me Thomas Fourrey. « S'il avait prémédité, il serait resté discret et n'aurait pas arboré un tee-shirt orange ! C'est plutôt l'occasion qui a fait le lardon. Il y avait une forme d'émulation et il a voulu faire le kéké. »

Le tribunal a suivi les réquisitions mais en ramenant la peine principale à douze mois dont trois avec sursis probatoire.

● Frédéric Boudouresque

Conformément à notre charte éditoriale le nom du prévenu est donné si la peine est égale ou supérieure à un an d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt ou deux ans de prison.

Prévessin-Moëns

Un automobiliste décède après une collision frontale



Deux autres victimes ont été évacuées par hélicoptère. Illustration Catherine Aulaz

Mercredi 17 septembre, en fin d'après-midi, deux voitures sont entrées en collision sur la D 78, route du Sénateur Albert-Fouilloux, dans le quartier de Brétigny, à Prévessin-Moëns.

À l'arrivée des secours, un homme était en arrêt cardio-respiratoire. Malgré les tentatives de réanimation, il n'a pas survécu à ses blessures.

Deux autres victimes, considérées en urgence absolue, ont été prises en charge par les

sapeurs-pompiers avant d'être évacuées par hélicoptère vers les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

La circulation a été totalement coupée pour permettre l'intervention des secours.

Selon le décompte du Progrès, avec ce nouvel accident on dénombre trente-sept tués sur les routes de l'Ain depuis le début de l'année 2025, soit dix de plus que l'an passé à la même période.

● F.B.

VOUS N'IMAGINEZ PAS LA PUISSANCE DE LA PUBLICITÉ EN RÉGIONS

18 700 000

visiteurs uniques / mois ⇒ DIGITAL

3 200 000

lecteurs moyens / numéro ⇒ PRINT

EBRA MÉDIAS RENFORCE SON IMPACT LOCAL EN CRÉANT UNE RÉGIE UNIQUE POUR SES 9 TITRES RÉGIONAUX.

Avec une couverture inégalée sur 4 grandes régions de l'Est de la France, soit 23 départements, et une offre 100 % intégrée, vos campagnes sont plus puissantes, plus pertinentes et plus ancrées dans les territoires.

Ensemble, donnons une nouvelle portée à votre stratégie média.

PRESSE • DIGITAL • BRAND CONTENT • OPS • EVENTS

ALSACE
DNA
LE BIEN PUBLIC
LE JOURNAL
LE PROGRES
L'EST
RL
VOSGES
LE DAUPHINE

470805200

AIN13 - V1